HEC MONTRÉAL

Démontrer sa capacité financière

CAQ et permis d'études



Octobre 2026

Première demande

Résidents de ces pays:

Autriche
Mexique
Groenland
St-Pierre et Miquelon
Hong Kong
France
Île de la Réunion
États-Unis
Monaco

→ Preuves financières requises lors de la demande de CAQ **ET** de permis d'études

Résidents de tous les autres pays → Preuves financières requises lors de la demande de **permis d'études seulement**

Pour prouver votre capacité financière lors d'une première demande, vous devez démontrer que vous disposez des fonds nécessaires pour couvrir la première année de votre programme d'études.

Cette preuve ne doit pas inclure les revenus que vous pourriez percevoir après votre arrivée au Canada, notamment ceux provenant d'un emploi.

NOTE: Si des preuves financières ont été présentées lors de la demande de CAQ, il est possible de présenter les mêmes preuves lors de la demande de permis d'études dans la mesure où celles-ci ont été mises à jour (les relevés bancaires du mois en cours et autres preuves datant de moins de 3 mois).

Renouvellement ou prolongation

Tout le monde → Preuves financières requises à la demande de CAQ **ET** de permis d'études

Pour prouver votre capacité financière lors d'un renouvellement de CAQ ou de permis d'études, vous devez démontrer que vous disposez des fonds nécessaires pour **couvrir le coût restant de votre programme d'études (indiqué sur votre attestation personnalisée)** et les frais de subsistance pour le temps restant.

*S'il vous reste plus d'une année d'études avant de terminer votre programme, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières nécessaires pour couvrir au moins la prochaine année de frais de scolarité. Vous devez également prouver que ces ressources sont récurrentes, afin que les autorités gouvernementales puissent évaluer votre capacité à assumer l'ensemble de vos frais d'études jusqu'à l'obtention de votre diplôme.

NOTE: Les preuves financières présentées lors de la demande de CAQ, peuvent être présentées lors de la demande de permis d'études dans la mesure où celles-ci ont été mises à jour (relevé bancaire du mois en cours et les autres preuves datant de moins de 3 mois).

Trucs et astuces

- ✓ Toutes les preuves financières doivent être rassemblées dans un seul PDF. Au besoin, utilisez un outil en ligne pour compresser les preuves financières si le fichier est trop lourd.
- ✓ Les agents ont environ 5 minutes pour vérifier tous les documents de la demande. Vous devez bien ordonner et identifier les documents. Au besoin, surlignez ou encerclez les informations importantes.
- ✓ Tous les documents doivent être en français ou en anglais (traduction officielle obligatoire).
- ✓ Il est de votre responsabilité de convaincre l'agent de la **provenance** ET de la **suffisance** des fonds.
- ✓ Numéroter les pièces justificatives: Il serait judicieux de numéroter les pièces justificatives dans un sommaire ou un tableau en indiquant clairement les montants qui sont requis pour le séjour d'études et la provenance de ces fonds.
- ✓ Convertir les montants: il est fortement conseillé d'indiquer les montants dans sa monnaie locale, puis de les convertir en dollars canadiens en utilisant un outil monétaire tel que le convertisseur de devises XE.

Trucs et astuces

Signatures (CAQ)

Les signatures sur les formulaires, déclarations et documents exigés doivent être **manuscrites.**

Ce qui est accepté:

- ✓ **Les signatures à l'encre – fortement recommandé** (impression + signature + numérisation ou photo)

- ✓ Les signatures manuscrites apposées à l'aide d'un accessoire technologique (par exemple, un stylet, un écran tactile ou une souris) – NE PAS MODIFIER LE PDF;

Les autres types de signatures (numériques dactylographiées) ne sont pas acceptés.

De quel montant d'argent ai-je besoin?

Le gouvernement du Québec exige que vous démontriez que vous avez la capacité de subvenir à vos frais de scolarité, de transport et de subsistance pendant **une année, minimum**. *

- **Coût de la vie**: **24 617$ CAN minimum par an.** Le coût de la vie et les frais d'établissement pour la première année d'études pour une personne seule, âgée de 18 ans et plus.

+

- ***Frais de transport:*** *le montant de votre billet d'avion pour venir au Canada (1000 à 2000$)*
- **Frais de scolarité:** tels qu'indiqués sur votre lettre d'admission (estimation d'une année)

Qui fera la démonstration des preuves?

➢ Vous-même / Sans garant – voir la page 8

Si vous subvenez vous-même à vos besoins et avez les fonds dans votre compte personnel pour les frais de scolarité et les frais de subsistance, vous devez envoyer les documents pour le prouver. Ces documents doivent également démontrer d'où provient l'argent (ex: épargne, prêt, emploi, etc.).

- **Attention!** Si l'argent dans votre compte a été viré par une autre personne, vous avez un garant et vous ne subvenez pas réellement seul à vos besoins.
- Vous ne pouvez pas vous appuyer sur des revenus d'emploi éventuels pour démontrer votre capacité financière. Quant à une bourse octroyée au Canada, elle devrait être renouvelable ou récurrente afin de démontrer que les ressources financières nécessaires seront disponibles pendant toute la durée du programme d'études.
- Les passifs ne sont pas acceptés comme preuve: maison, propriété, voiture, etc.

➢ Avec garant – voir les pages 10 à 12

La plupart des étudiants ne disposent pas de tous les fonds requis pour subvenir à leurs besoins. Les coûts liés à votre voyage d'études au Québec sont couverts par une autre personne (souvent les parents) en entier ou partiellement.

Sans garant financier





Documents financiers – Sans garant

- Sommaire des preuves financières
- **Vos relevés bancaires des 6 derniers mois, incluant le mois courant– obligatoire**

Dans cette catégorie sont inclus les relevés d'un compte courant, d'épargne (y compris un Livret A français), de placement, d'investissement ou d'assurance-vie rachetable d'une institution financière détaillant les transactions des six derniers mois avec le solde actuel. Pour une **assurance-vie** ou **autre placement**, obtenir une preuve que l'argent est décaissable rapidement au besoin.

ET, quelques-uns des documents ci-dessous:

- **Preuve du paiement des frais de scolarité au Canada** (idéalement pour un an)- **fortement recommandée**. Après le paiement via la plateforme CIBC, communiquez avec nous pour obtenir une attestation confirmant le paiement des frais de scolarité (remboursable à 100% au besoin). *Procédez rapidement!*
- Relevés des quatre derniers mois de salaire (inclure les relevés du compte dans lequel est déposé le salaire)
- **Un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante - recommandé. (Banque Scotia et TD)**
- Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence
- Confirmation officielle et récente de l'octroi d'une bourse d'études (doctorant: attestation de financement)
- Preuve d'un prêt d'études – avec le montant disponible à ce jour

Certains agents acceptent parfois ces documents, s'ils sont accompagnés d'autres documents:

- Avis de cotisation le plus récent (impôt)
- Lettre bancaire affichant le solde ou le montant bloqué pour les études
- Héritage : Fiducie et montants disponibles pour les études

Avec garant financier





Documents financiers avec garant

Vous devrez soumettre les 3 documents suivants, :

Garant

1. Sommaire des preuves financières
2. Preuve de filiation avec le ou les garants (ex: certificat de naissance)
3. Déclaration de soutien financier du garant:
 - Utilisez la Déclaration de soutien financier dûment signée par le ou les garants.

En plus de ces documents, ajoutez d'autres preuves financières, comme indiqué aux pages suivantes, selon la situation de votre garant (salarié ou travailleur autonome).

Documents financiers avec garant salarié

- Sommaire des preuves financières
- **Les relevés bancaires du ou des garants des 6 derniers mois, incluant le mois courant– obligatoire**

Dans cette catégorie sont inclus les relevés d'un compte courant, d'épargne (y compris un Livret A français), de placement, d'investissement ou d'assurance-vie rachetable d'une institution financière détaillant les transactions des six derniers mois avec le solde actuel. Pour une **assurance-vie** ou **autre placement**, obtenir une preuve que l'argent est décaissable rapidement au besoin.

ET, quelques-uns des documents ci-dessous:

- **Preuve du paiement des frais de scolarité au Canada** (idéalement pour un an)- **fortement recommandée**. Après le paiement via la plateforme CIBC, communiquez avec nous pour obtenir une attestation confirmant le paiement des frais de scolarité (remboursable à 100% au besoin). *Procédez rapidement!*
- Relevés des quatre derniers mois de salaire (inclure les relevés du compte dans lequel est déposé le salaire)
- **Un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante - recommandé. (Banque Scotia et TD)**
- Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence
- Confirmation officielle et récente de l'octroi d'une bourse d'études (doctorant: attestation de financement)
- Preuve d'un prêt d'études – avec le montant disponible à ce jour

Certains agents acceptent parfois ces documents, s'ils sont accompagnés d'autres documents:

- Avis de cotisation le plus récent (impôt)
- Lettre bancaire affichant le solde ou le montant bloqué pour les études
- Héritage : Fiducie et montants disponibles pour les études
- Lettre de l'employeur confirmant le salaire annuel et depuis quand le garant travaille pour l'entreprise.

Documents financiers avec garant non salarié

- Sommaire des preuves financières
- **Les relevés bancaires du ou des garants des 6 derniers mois, incluant le mois courant– obligatoire**

Dans cette catégorie sont inclus les relevés d'un compte courant, d'épargne (y compris un Livret A français), de placement, d'investissement ou d'assurance-vie rachetable d'une institution financière détaillant les transactions des six derniers mois avec le solde actuel. Pour une **assurance-vie** ou **autre placement**, obtenir une preuve que l'argent est décaissable rapidement au besoin.

- **Preuve du paiement des frais de scolarité au Canada** (idéalement pour un an)- **fortement recommandée**. Après le paiement via la plateforme CIBC, communiquez avec nous pour obtenir une attestation confirmant le paiement des frais de scolarité (remboursable à 100% au besoin). *Procédez rapidement!*
- Relevés des quatre derniers mois de salaire (inclure les relevés du compte dans lequel est déposé le salaire)
- **Un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante - recommandé. (Banque Scotia et TD)**
- Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence
- Confirmation officielle et récente de l'octroi d'une bourse d'études (doctorant: attestation de financement)
- Preuve d'un prêt d'études – avec le montant disponible à ce jour

ET, d'autres documents prouvant la provenance des revenus du travailleur autonome:

- Relevés bancaires de l'entreprise/société/entreprise du garant pour les 6 derniers mois
- États financiers de l'entreprise/société/entreprise pour la dernière année avec une copie des documents d'enregistrement de la société
- Tout document attestant de la provenance des fonds de l'entreprise et de la part du garant
- Avis de cotisation le plus récent (impôt) personnel et de l'entreprise

Personne étudiante accompagnée de membres de sa famille durant les études.





Vous avez un-e conjoint-e ou des enfants?

Si votre conjoint.e ne vous accompagne pas au Canada

Cette personne peut être votre garant.e. Il suffit d'ajouter des documents pour prouver votre relation avec les autres documents financiers.

Si votre conjoint.e et/ou le.s enfant.s viennent au Canada avec vous.

Les frais de subsistance pour une année seront plus élevés et vous devez démontrer que vous aurez les fonds pour votre famille:

- Fonds requis pour la famille – Demande de CAQ
- Fonds requis pour la famille – Demande de permis d'études ou de VRT

Si votre conjoint.e vous accompagne au Canada, ce dernier ne peut généralement pas vous soutenir financièrement, à moins d'avoir déjà les fonds nécessaires pour couvrir vos frais de scolarité et de subsistance, car:

- Le/la conjoint-e n'est pas assuré d'avoir un emploi une fois au Canada
- L'emploi au Canada pourrait ne pas couvrir toutes vos dépenses.



Merci